



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org
Point 6 de l'ordre du jour

CX/EXEC 20/78/6

Janvier 2020

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 10-14 février 2020

Soixante-dix-huitième session

EXÉCUTION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR 2020-2025 (PLAN DE TRAVAIL): RAPPORT INTÉrimAIRE DU TROISIÈME SOUS-COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

1. INTRODUCTION

1.1 À sa quarante-deuxième session, la Commission du Codex Alimentarius (la Commission) a adopté le Plan stratégique du Codex pour 2020-2025, tel que proposé par le Comité exécutif de la Commission à sa soixante-dix-septième session. La Commission a encouragé tous les membres à participer à l'élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre de ce plan stratégique. Elle a également demandé au Comité exécutif de présenter une proposition de plan de travail pour la mise en œuvre du plan stratégique, lors de la quarante-troisième session de la Commission.

1.2 À sa quarante-deuxième session, la Commission a noté par ailleurs qu'à sa soixante-dix-septième session le Comité exécutif avait créé un troisième sous-comité de la planification stratégique chargé de coordonner l'élaboration d'un plan de travail. Le mandat du sous-comité a fait l'objet d'un consensus général.

1.3 Au cours des débats lors de la quarante-deuxième session de la Commission, les délégations ont fait observer que le processus d'élaboration du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 avait été exemplaire du point de vue de la transparence et de l'ouverture et que l'élaboration du plan de travail devait reposer sur la conduite d'un dialogue fructueux avec tous les acteurs du Codex et favoriser les nouvelles modalités de travail constructives.

2. APPROCHE

2.1 La première phase de l'élaboration du plan de travail a essentiellement consisté à soutenir la tenue de débats à ce sujet à chacune des réunions des six comités de coordination FAO/OMS, dont la première a eu lieu seulement sept semaines après l'adoption du Plan stratégique pour 2020-2025 par la Commission à sa quarante-deuxième session, et la dernière en novembre 2019. Chacun des comités de coordination a créé un groupe de travail de session pour mener ces discussions, présidé par un pays membre de la région et animé par le Secrétariat du Codex avec l'appui du président ou d'un co-président du sous-comité du Comité exécutif s'agissant de cinq des six réunions. À chacune des réunions, le groupe de travail a attribué des priorités à deux ou trois objectifs stratégiques pour la région durant la période 2020-2021 et recensé une série d'activités réalisables par les membres de la région durant cette période. Chaque groupe de travail a rendu compte de ses conclusions au comité de coordination FAO/OMS pertinent pour un complément d'examen. Trois des six comités ont achevé leur examen au cours de la session plénière et les plans de travail proposés sont joints en annexe aux rapports de la réunion¹. Deux des trois autres comités (le Comité régional de coordination pour l'Afrique et le Comité régional de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest) ont créé des groupes de travail électroniques chargés d'achever l'élaboration du plan de travail et doivent rendre compte de leurs travaux à partir du 1^{er} janvier 2020. Le Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a dû être suspendu avant de pouvoir conclure ses débats, met en place actuellement un mécanisme qui lui permettra d'achever ses travaux au cours des mois prochains.

¹ REP20/ASIA – Annexe III.
REP20/EURO – Annexe II.
REP20/NE – Annexe II.

- 2.2 Le sous-comité se réunira physiquement le 9 février 2020 pour:
- i. examiner les plans de travail élaborés par les comités régionaux de coordination et, notamment, recenser les activités communes à plus d'une seule région et déterminer les possibilités de collaboration interrégionale;
 - ii. examiner la prise en compte des contributions d'autres acteurs du Codex, en particulier mais pas uniquement les membres et les observateurs, les organisations mères et les présidents des organes subsidiaires;
 - iii. examiner les propositions qui seront formulées par le Secrétariat du Codex concernant les activités à mener en 2020-2021 à l'appui de la concrétisation de l'objectif stratégique 5, et définir le rôle que le Comité exécutif devra jouer;
 - iv. recenser les ultimes lacunes et problèmes entravant l'élaboration d'un plan de travail de 2 ans pour la mise en oeuvre du Plan stratégique 2020-2025;
 - v. proposer la marche à suivre pour achever l'élaboration du plan de travail qui sera présenté à la Commission à sa quarante-troisième session.

2.3 Dans un souci de transparence, les conclusions de la réunion physique du sous-comité seront présentées formellement au Comité exécutif à sa soixante-dix-huitième session sous la forme, soit d'un document de séance, soit d'un résumé du président.

3. CONCLUSION

3.1 Le Comité exécutif est invité à examiner les conclusions de la réunion physique du sous-comité et à convenir de la marche à suivre pour que le Comité exécutif et son sous-comité soient à même d'achever l'élaboration du plan de travail qui sera présenté à la Commission à sa quarante-troisième session.